

7) Mars Bleu : Tous mobilisés pour le dépistage du cancer Colorectal :

Chaque année, plus de 42 000 personnes en France sont touchées par le cancer colorectal : C'est le deuxième cancer le plus meurtrier avec plus de 17 500 décès.

Le dépistage réduit la mortalité car il permet de détecter des cancers, le plus souvent à un stade précoce, et certaines lésions précancéreuses.

Depuis avril 2015, un nouveau test de dépistage a vu le jour. Beaucoup plus simple d'utilisation et plus performant que le précédent, il est remis par les médecins généralistes dans le cadre du programme de dépistage organisé.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, l'Association pour le dépistage des cancers en Seine et Marne (ADC 77) vous invite par courrier, tous les 2 ans, à retirer un test de dépistage chez votre médecin. Il appartient à celui-ci de déterminer, en fonction de votre histoire personnelle et familiale, si ce test est approprié.

Détecter tôt, un cancer colorectal se guérit 9 cas sur 10.

Pensez- y !

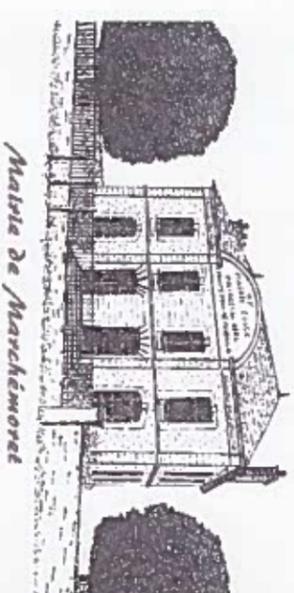


MARS BLEU

Pour en savoir plus, et retrouver le programme des actions près de chez vous, rendez-vous sur : www.arneli-sante.fr

Information Municipale

10 mars 2017



Mairie de Marchémoret

1) Bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage:

Les beaux jours reviennent, aussi nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc....ne peuvent être effectués que :

* les jours ouvrés de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

* Les samedis de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h30

* Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 13h00



Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les infractions aux présentes dispositions pourront être sanctionnées.

CS CS

2) 15ème Exposition d'œuvres artistiques :



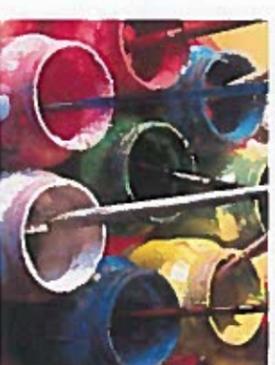
Pour sa 15^{ème} année consécutive, l'Association Music'Arts en partenariat avec la Mairie de Marchémoret organise sa traditionnelle Exposition d'Œuvres Artistiques **du samedi 22 au dimanche 30 avril 2017.**

L'occasion de découvrir ou redécouvrir de grands talents.

L'Exposition est ouverte à tous de **14h00 à 18h00**

vous y découvrirez de la peinture, des poèmes, des dessins...

Entrée Libre – Nous vous attendons nombreux !



Retrouvez toutes ces informations sur notre site : www.marchemoret.fr

Pensez-y !



3) Carnaval 2017 :

Pour fêter l'arrivée du Printemps, l'ASCM organise le **dimanche 26 mars 2017** son traditionnel carnaval.

Rendez-vous à 13h45 devant la salle polyvalente (photo de groupe et départ en remorque tractée pour Lessart à 14h00) afin de gambader dans la joie et la bonne humeur dans les rues de Marchémoret.

Un goûter sera offert à tous, à la salle polyvalente à la fin du défilé.

Vous pourrez accueillir les enfants avec quelques friandises en le signalant par un morceau d'étoffe accroché à votre portail.

Petits et grands à vos déguisements !



☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

4) Environnement (Rappel) :

Collecte des déchets ménagers :

Bac VERT : Le lundi matin, les poubelles doivent être sorties la veille au soir (dimanche soir) sur le trottoir.



Bac BLEU : Le jeudi matin, les poubelles doivent être sorties la veille au soir (mercredi soir) sur le trottoir.

Collecte des Encombrants 2017:

Mercredi 3 mai – Mercredi 2 août – Mercredi 8 novembre



Nous vous rappelons que les encombrants sont à sortir **impérativement et uniquement** la veille au soir.

Déchets Verts 2017:

Tous les jeudis du 6 avril au 30 novembre 2017



Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de laisser des déchets sur la voie publique (trottoirs, rues etc...)

5) Plan Préfectures Nouvelle Génération : Carte Nationale d'Identité :

Depuis le 28 février 2017, les modalités d'enregistrement des demandes de Cartes Nationales d'Identité ont changées.

Comme pour les passeports biométriques, vous devez vous rendre dans l'une des communes équipées du dispositif de recueil des cartes nationales d'identité.

Plus aucune demande de CNI ne sera enregistrée au secrétariat de la Mairie.

Liste des Mairies de Seine et Marne enregistrant les demandes de CNI et Passeports :

Secteur de Proximité : Dammarin-en-Goële ; Meaux ; Claye-Souilly

Autres secteurs :

Avon- Bray sur Seine – Brie Comte Robert – Bussy St Georges – Chelles – Combs la Ville – Coulommiers – Crécy La Chapelle – Dammarie les Lys –Fontainebleau – La Ferté Gaucher – La Ferté sous Jouarre – Lagny sur Marne – Lizy sur Ourcq– Melun – Montereau Fault Yonne – Nangis – Nanteuil les Meaux – Nemours – Noisiel – Pontault Combault – Provins – Rozay en Brie – Savigny le Temple – Serris – Torcy
et prochainement : Roissy en Brie et Villeparisis.

Concernant les demandes enregistrées en Mairie de Marchémoret avant le 27 février 2017, vous recevrez une convocation dès réception de votre CNI en Mairie.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

6) Prêts à 1% pour l'accession ou l'amélioration de l'habitat en Seine et Marne :

La C.A.D.A.L (Caisse Départementale d'Aide au Logement de Seine et Marne) mène une action depuis de nombreuses années.

La CADAL est une association créée et financée par le Conseil Départemental qui propose des prêts pour aider au financement de l'acquisition et de la rénovation de la résidence principale et personnelle des Seine et Marnais.

Pour plus de renseignements :

Courrier : CADAL Hôtel du Département CS 50377 77010 MELUN CEDEX
Téléphone : 01.60.65.94.88 / 01.64.87.95.07 / Fax : 01.60.59.00.58
Mail : cadal77@wanadoo.fr Site internet : <http://cadal77.wix.com/cadal>